



Auditions des commissaires désignés

Annexe à la question no 5 du questionnaire

Cette annexe se rapporte à la question no 5 du questionnaire. Les commissions parlementaires y énumèrent priorités et attentes auxquelles les commissaires désignés sont invités à réagir dans leur réponse à la question no 5 du questionnaire.

Certaines commissions parlementaires ont décidé de ne pas énumérer leurs priorités et attentes dans la présente annexe.

Commission du développement

- **Atteindre d'ici à 2015 les objectifs du Millénaire pour le développement** et mettre en œuvre la déclaration du Millénaire (en particulier les dispositions et engagements relatifs aux droits de l'homme, à la bonne gouvernance et à l'État de droit), ainsi qu'entretenir le mouvement en cours concernant la coopération au développement après 2015, en se fondant sur l'évaluation rétrospective des réussites et des échecs de la politique de coopération au développement.
- **Veiller à ce que le développement induit par l'UE se concentre sur la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, le développement durable social, économique et environnemental des pays en développement;** à ce qu'il promeuve une gouvernance internationale intégratrice, qui prenne dûment en compte les positions des pays en développement et qui ne se mue pas en un outil servant aux autres actions extérieures de l'UE; et à ce qu'il s'applique sous le contrôle démocratique du Parlement et dans le strict respect des valeurs et principes fondamentaux de l'Union européenne (partenariat, appropriation, respect des droits de l'homme et de l'État de droit)
- **Aligner les autres politiques de l'UE (par exemple, commerce international, pêche, agriculture) sur les objectifs de la politique de développement** sur la base de l'article 208 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
- **Traiter les effets du changement climatique sur les pays en développement,** y compris par une réponse humanitaire et la préparation aux catastrophes
- **Combattre les effets de la crise financière et économique mondiale sur les pays en développement** par l'aide financière au développement (comprenant l'aide publique au

développement (APD) et d'autres flux financiers hors APD) et une action pour s'opposer aux flux financiers illicites depuis les pays en développement et lutter contre la corruption

Commission du commerce international

- **Mise en œuvre du traité de Lisbonne**

Questions-clés: Le commissaire désigné s'engagerait-il en faveur d'un accord interinstitutionnel qui comprenne: (a) la prise en compte de l'avis du Parlement, si, à quelque stade que ce soit, il adopte des recommandations à propos de la conduite des négociations commerciales; (b) la mise en place et l'usage d'un inventaire interinstitutionnel de tous les documents fournis par la Commission au comité spécial visé à l'article 207, paragraphe 3, du traité FUE; (c) la consultation du Parlement en ce qui concerne les recommandations de la Commission sur les mandats de négociation de l'UE ou les autres documents proposés dans le cadre des négociations relatives au commerce international, avant qu'une décision finale ne soit prise par le comité spécial ou le Conseil lui-même; (d) l'admission de représentants du PE, en qualité d'observateurs, aux réunions des commissions mixtes instituées au titre d'accords commerciaux bilatéraux ou multilatéraux; e) la pleine participation des représentants du PE, en qualité de membres titulaires des délégations officielles de l'UE, aux réunions des organisations internationales chargées du commerce – y compris l'accès et la participation aux réunions de coordination avec les représentants des États membres et de la Commission? Comment le commissaire désigné envisage-t-il d'aligner les règlements actuels antidumping et anti-subsidies sur les nouveaux articles 290 (actes délégués) et 291 (actes d'exécution) du traité FUE et de coopérer avec le Parlement européen en matière d'information, de consultation et de contrôle parlementaire en ce qui concerne les actes délégués et les actes d'exécution relevant de la politique de commerce international?

- **OMC et négociations multilatérales**

Question-clé: Comment le commissaire désigné entend-il plaider, au Conseil général de l'OMC, pour l'établissement de liens plus formels entre la conférence parlementaire sur l'OMC et cette organisation intergouvernementale?

- **Relations commerciales avec les pays tiers**

Questions-clés: Quels développements concrets le commissaire désigné prévoit-il dans les relations commerciales de l'UE avec les pays méditerranéens, les deux Amériques, l'Asie et les pays du partenariat oriental? Comment veillera-t-il à la cohérence entre les politiques européennes de commerce et de développement de sorte que le commerce international contribue à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement?

- **Référentiels à partir d'indices économiques pour les APE**

Questions-clés: Le commissaire désigné serait-il favorable à la mise en place de référentiels à partir d'indices économiques pour chaque accord de partenariat économique (APE) afin d'être en mesure de déterminer, en menant périodiquement une évaluation d'impact de chaque APE, quel effet réel il a eu sur la croissance économique, le développement durable et la cohésion sociale de l'État ou des États ACP signataires? Le commissaire désigné pourrait-il indiquer, à ce propos, quels indices il souhaite voir inclus dans les évaluations d'impact des APE?

- **Questions transversales: réforme des instruments de défense commerciale et promotion des valeurs de l'Union**

Questions-clés: Le commissaire désigné s'engage-t-il à réformer les instruments de défense commerciale et, si oui, en quel sens? Comment entend-il, dans la définition de la politique commerciale de l'UE, garantir la promotion des valeurs centrales de l'Union, telles que la promotion des droits de l'homme, la démocratie, l'État de droit et les libertés fondamentales, la protection de l'environnement, ainsi que la promotion de l'OIT et des normes sociales?

Commission du contrôle budgétaire

- **Avenir de l'OLAF**

Questions-clés: Comment le commissaire désigné envisage-t-il l'avenir de l'OLAF, compte tenu des récentes déclarations du président de la Commission, M. Barroso, et dans la perspective de la création d'un parquet européen? Comment entend-il élaborer une proposition de décision sur le nouveau règlement OLAF, qui est indispensable à toute réforme?

- **Révision du code de conduite des commissaires**

Questions-clés: Le commissaire désigné soutient-il l'idée d'une révision de l'actuel code de conduite? S'engage-t-il à combler certaines lacunes comme l'absence de définition du terme "conflit d'intérêts", le défaut de prescription d'une procédure à suivre lorsqu'un conflit d'intérêts surgit et le manque de clarté au sujet de l'acceptation de dons ou d'hospitalité? Promet-il de veiller à ce que la version révisée du code de conduite puisse être adoptée avant juin 2010?

- **Les déclarations nationales de gestion** en tant que partie intégrante d'un cadre de contrôle interne communautaire efficace visant à améliorer la gestion et le contrôle des fonds de l'Union européenne par les États membres en vue d'une déclaration d'assurance positive.

- **Contrôle de l'utilisation des crédits dans le domaine de la PESC:** veiller à ce que le contrôle de l'utilisation des crédits dans le domaine de la PESC, ainsi que tous les aspects liés à l'exécution du budget du SEAE, soit pleinement et dûment supervisé par l'autorité de décharge sous le nouveau traité

- **Amélioration et simplification du règlement financier et des règles financières**

Question-clé: Quel est l'avis du commissaire désigné sur la possibilité d'améliorer et de simplifier encore le règlement financier et les règles financières régissant, notamment, les fonds structurels?

- **Publier, pour tout financement par l'UE, la liste des bénéficiaires**

Question-clé: Le commissaire désigné est-il partisan d'accroître la transparence en rendant publique une liste de tous les bénéficiaires de tous les types de financement par l'UE sur une même base de données, aisément accessible et facilement consultable?

Commission des affaires économiques et monétaires

Services financiers

- **Présenter une proposition tendant au plein développement d'une politique de stabilité** pour le plus grand intérêt du fonctionnement sans heurts d'un cadre de régulation et de supervision, incluant des régimes transfrontaliers de résolution et une gestion efficace des capitaux, qui pourrait comprendre, pour la supervision prudentielle des groupes financiers, des régimes alternatifs (tels qu'un "soutien de groupe" ou des "dispositions testamentaires"), avant la fin de 2011, et compter également des propositions législatives d'harmonisation de la protection des investisseurs, pour tous les types de produits financiers de détail, ainsi qu'une proposition d'un efficace cadre institutionnel de supervision tant micro- que macroprudentielle des grandes institutions financières transfrontalières, incluant des mécanismes de compensation et de garantie, ainsi qu'une réponse législative, sous forme de communication, à la demande du Parlement d'une initiative européenne pour le développement du microcrédit (avant la fin de 2010)
- **Présenter une initiative législative sur les infrastructures** d'après-marché afin de lever les obstacles Gionvannini qui subsistent, d'accroître la transparence, de réduire les coûts et d'assurer la compétitivité de l'UE face à la concurrence mondiale, tout en diminuant les risques systémiques (d'ici au début de 2011)
- **Rapports financiers:** présenter des solutions en rapport avec la coopération mutuelle UE-EU (la Securities and Exchange Commission américaine [SEC] devrait décider d'appliquer les normes internationales d'information financière [IFRS] aux émetteurs états-unis au plus tard en juin 2011, qui est la date arrêtée par le G 20) et un Conseil des normes comptables internationales [IASB] davantage comptable de ses actes (avec un financement indépendant et suffisant à partir de 2010; une révision des statuts de façon à contraindre l'IASB à suivre les avis recueillis dans les consultations en 2010; une procédure ouverte et transparente, avec pleine participation du PE, pour la nomination du successeur de David Tweedie – 2011)
- **Présenter une initiative législative en vue de la pleine mise en œuvre de l'espace unique de paiements en euros (SEPA) d'ici à 2012**

Ecfm

- **Présenter une proposition en faveur d'une coopération économique plus forte au niveau mondial et vers une représentation unique des positions de l'UE**, particulièrement dans le contexte du traité de Lisbonne et de la représentation extérieure de l'eurogroupe dans les **forums** internationaux de l'économie, grâce, notamment, à une meilleure préparation et à un affichage plus grand des positions européennes
- **Présenter des objectifs clairs quant à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'exécution d'une stratégie d'après-Lisbonne** (stratégie européenne de croissance et d'emploi, 2010-2020), qui fasse sa priorité de la croissance et de finances durables, de l'emploi et de l'inclusion sociale, de la compétitivité et des mesures de lutte contre le changement

climatique, tout en promouvant l'économie "verte" et en jetant les fondations d'une croissance qui utilise efficacement les ressources et émette peu de gaz à effet de serre, avec une moindre dépendance aux importations instables d'énergie et de matières premières; exposer, dans la ligne des dispositions du traité de Lisbonne, une vue sur la manière d'assurer précocement la participation du PE et préciser quels sont les outils les plus efficaces pour exécuter la stratégie d'Après-Lisbonne (durant le **mandat** de la Commission et au-delà)

- **Présenter une stratégie pour l'efficace mise en œuvre, l'exécution et le développement transparent du pacte de stabilité et de croissance** et des propositions quant aux moyens de renforcer la participation du Parlement; ainsi que des propositions de coordination des stratégies de sortie, portant notamment sur la manière de développer les capacités de l'UE en matière de gestion de crise et de coordonner les réponses à la crise au niveau européen
- **Présenter une stratégie en vue de l'établissement de meilleures procédures de gouvernance économique et d'une coopération améliorée dans la zone euro**, fondée sur les instruments prévus par le traité de Lisbonne (2010-2013), et de l'élargissement effectif et durable de la zone euro, ainsi que pour les relations avec les pays hors de la zone euro; et des proposition pour renforcer le rôle de l'euro en tant que devise internationale
- **Quelles sont les vues du commissaire désigné sur une proposition visant à l'adoption soit d'un cadre juridique soit d'un acte législatif spécifique au sujet des services d'intérêt général?**

Taxation

- **Présenter le calendrier de la réforme de la directive sur la taxation de l'énergie** et élaborer une approche stratégique commune de la taxation à motifs écologiques, afin de veiller, par exemple, à ce que des secteurs comme l'agriculture, les transports ou l'énergie fonctionnent de manière durable
- **Présenter le calendrier de l'Assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS)** et une stratégie pour combattre les effets nocifs de la concurrence fiscale par l'établissement de l'ACCIS, tout en examinant l'éventualité d'une coordination des taux d'imposition dans une certaine fourchette
- **Présenter un plan pour la mise en œuvre de mesures de lutte contre la fraude fiscale et pour améliorer la gouvernance fiscale**, et suivre le dossier des problèmes posés par la double imposition (voir la pétition no 666/2008); proposer, à cet égard, des mesures fortes pour lutter effectivement contre les paradis fiscaux; examiner en outre dans quelle mesure et de quelle manière une taxe sur les transactions financières pourrait fonctionner, dans l'UE et internationalement, et quels acteurs financiers elle viserait et faire une proposition convenable

Concurrence

- **Établir un cadre robuste quant aux occurrences autorisées d'aide d'État et aux mesures subséquentes de compensation**, dans l'idée de préserver la stabilité des marchés financiers

(2010-2011), et proposer une analyse complète des conséquences d'une décision autorisant les États membres à prendre des mesures transitoires pour soutenir les secteurs déclinants de leur économie (2010-2011)

- **Commenter la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et d'investigation** au sein de la DG Concurrence, et faire des propositions pour l'améliorer, pour ce qui est d'assurer la cohérence des règles de la concurrence avec les autres politiques (comme la politique de stabilité financière, la politique de l'emploi et la politique industrielle); étudier, à cet égard, s'il est souhaitable de créer un organe indépendant, le bureau européen anti-trust, qui se charge de mettre en œuvre les règles relatives aux fusions et aux cartels

Commission de l'emploi et des affaires sociales

- **Lutter contre la progression du chômage dans l'Union européenne;**
- **Promouvoir l'inclusion sociale des groupes les plus vulnérables et lutter contre la progression de la pauvreté dans l'Union européenne;**
- **Tenir compte des nouvelles formes de travail**, y compris du travail atypique, dans les politiques de l'Union européenne;
- **Améliorer la mise en œuvre de la législation de l'Union européenne et proposer des actions concernant les diverses propositions de directive qui sont bloquées, notamment au Conseil;**
- **Promouvoir et intégrer la dimension extérieure de la politique sociale, y compris la responsabilité sociale des entreprises (RSE).**

Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

Environnement

- **Préparation du septième programme d'action pour l'environnement**
- **Assurer une meilleure mise en œuvre de la législation de l'Union européenne** à travers l'Union et éviter une édulcoration des objectifs environnementaux dans le sillage de la crise financière:
 - mise en œuvre de REACH,
 - identification des ressources en eau qui sont en danger et mesures relatives à ces ressources, dans le cadre d'une stratégie générale pour l'eau.
- **Adaptation du cadre réglementaire pour lutter spécifiquement contre les risques liés aux nanomatériaux**

- **Biodiversité** – des efforts sont nécessaires pour mettre fin à la perte de biodiversité et pour intégrer les objectifs de biodiversité dans les autres politiques de l'Union européenne
- **Clarification, simplification et cofinancement communautaire pour la gestion et la mise en œuvre de Natura 2000**
- **Révision de la directive PNE** (directive 2001/81/CE fixant des plafonds d'émission nationaux pour certains polluants atmosphériques)

Le changement climatique

- **Un accord international ambitieux, compatible avec l'"objectif des 2°"**, comme point de départ pour faire passer de 20 à 30 % la réduction des émissions dans l'Union européenne; une révision du système d'échange de quotas d'émission et de la décision relative à la répartition de l'effort de réduction;
- **Objectifs à long terme de la politique climatique et énergétique:** actions intégrées pour atteindre l'objectif d'une réduction de 80 à 95 % des émissions fixé à l'horizon 2050; action législative portant sur l'ensemble de l'impact climatique des émissions de l'aviation, notamment en ce qui concerne les émissions de NOx; normes de performance concernant les émissions de CO2 des centrales électriques
- **Action pour contrôler la mise en œuvre de la législation en matière de changement climatique**, en veillant à ce que les objectifs environnementaux ne soient pas édulcorés du fait de la crise financière, et mise en œuvre du paquet "changement climatique", en particulier en ce qui concerne les ressources financières et la répartition de l'effort;

Sécurité alimentaire

- **Règlement spécifique sur les denrées alimentaires provenant d'animaux clonés et de leur descendance** et mise en œuvre concrète de ce règlement concernant le contrôle des importations
- **Législation sur les matériaux en contact avec les denrées alimentaires**
- **Réduction de la charge administrative pour les PME du secteur alimentaire** et mesures pour renforcer les capacités d'évaluation des risques

Santé

- **Interconnexion de la santé et de l'environnement** – assurer la cohérence des politiques de l'Union européenne
- **Mesures pour gérer l'impact du défi démographique** (vieillesse de la population) sur les systèmes de santé publique et de soins de santé en Europe

- **Mesures pour améliorer l'indépendance des groupes de patients**, y compris l'indépendance financière
- **Action législative concernant la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments**
- **Action législative pour protéger les travailleurs de la fumée de tabac ambiante** et pour mettre à jour la directive sur l'étiquetage des produits du tabac

Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

Industrie

- **Mesures en faveur des PME, facilitant leur adaptation à la législation européenne** et leur accès au financement, de manière à surmonter le déficit de financement auquel les entreprises demeurent confrontées du fait de la crise financière et économique.
- **Engagement de la Commission dans un effort conjoint avec l'industrie et les PME de manière à promouvoir les partenariats publics et privés.**
- **Renforcer l'impact des investissements de la BEI dans les domaines de l'innovation industrielle et des technologies propres** par la voie de garanties de la BEI pour des prêts de banques régionales.
- **Initiatives de la Commission pour éviter de nouvelles pertes de compétitivité dans les secteurs de l'industrie européenne soumis au système d'échange de quotas d'émission.**
- **Une politique industrielle intégrée et compétitive:**
 - propositions de la Commission dans le cadre de la stratégie post-Lisbonne pour de nouvelles mesures que l'UE doit prendre afin de revitaliser sa capacité industrielle, promouvoir l'innovation et développer des modes de production de plus en plus écologiques
 - association du Parlement à ce processus.

Société de l'information

- **Mesures concrètes pour achever le marché unique des télécommunications:** plan d'action de la Commission concernant, en particulier, les questions d'itinérance et la mise en place de réseaux avancés de "nouvelle génération"
- **Nécessité d'une initiative législative sur la neutralité de l'internet**
- **Propriété intellectuelle, respect de la vie privée et sécurité:**
 - nouvelles opportunités offertes par l'Internet et la société mondiale de l'information, par exemple pour l'application des TIC dans le domaine de la santé, de l'éducation et des grandes infrastructures

- stratégie post-2010 pour faire de l'Europe une véritable société de l'information
- **Société numérique:**
 - agenda en matière de spectre et mesures d'application
 - coordination et attribution effective du "dividende numérique" dans l'Union
 - mise en place d'un marché unique en matière de spectre
- **Révision de l'obligation de service universel:** propositions visant à apporter le haut débit à tous sans fausser le marché ou imposer des taxes élevées aux consommateurs ou aux opérateurs de télécommunications

Recherche

- **Éléments clés du "texte de loi sur l'innovation"** à présenter avant le printemps 2010:
 - mise en œuvre
 - lutter contre le changement climatique sans interférer dans la compétitivité internationale des industries de l'Union européenne
- **Mise en œuvre du septième programme-cadre**
 - suggestions pour réduire la bureaucratie et améliorer la valeur ajoutée
 - structure et évolution future du septième programme-cadre de recherche

Énergie

- **Application effective de la législation existante de l'UE dans le domaine de l'énergie** (directive sur les énergies renouvelables, directive sur les services énergétiques, directive sur le marché de l'électricité) et plus grande implication du Parlement dans le suivi de la mise en œuvre de cette législation, plus particulièrement en ce qui concerne le marché intérieur européen de l'électricité
- **Éléments essentiels, pour la Commission, du prochain plan d'action dans le domaine de l'énergie (2010-2014)** et nécessité d'un soutien financier (éventuellement sous la forme d'un fonds spécial) pour élaborer un nouveau plan d'action relatif à l'efficacité énergétique
- **Action pour réduire les niveaux des émissions de CO2 et la consommation d'énergie,** couvrant:
 - la promotion d'un plus grand investissement dans les énergies renouvelables
 - les technologies à faible émission de dioxyde de carbone, l'énergie éolienne, les réseaux intelligents, l'énergie nucléaire et l'efficacité énergétique
- **Libéralisation des secteurs du gaz et de l'énergie:** contrôler l'adoption de mesures appropriées par les États membres
- **Crise de l'énergie:** mesures visant à assurer une solidarité optimale entre les États membres dans le domaine de l'énergie

Espace

- **Pleine utilisation des nouvelles compétences de l'UE suite à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne**
- **Priorités du commissaire désigné pour la future politique spatiale**
- **Structuration et mise en œuvre efficace et transparente du programme Galileo**

Commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs

- **Mise en œuvre de la législation relative au marché intérieur**

Questions-clés: Que fera le commissaire désigné pour assurer une meilleure mise en œuvre et application de la législation communautaire et encourager les États membres à améliorer la coopération entre autorités nationales, régionales et locales impliquées dans l'application des règles du marché intérieur? Comment le Parlement et la Commission peuvent-ils mieux coopérer afin d'améliorer la mise en œuvre des directives en ce qui concerne, notamment, les services sur le marché intérieur, la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, le nouveau cadre législatif pour les produits et les directives concernant les consommateurs, par exemple celles relatives au crédit à la consommation, aux jouets et à la multipropriété?

- **Mieux légiférer**

Questions-clés: Que compte faire le commissaire désigné pour promouvoir le mieux légiférer au niveau de l'Union européenne, avec notamment l'analyse d'impact, la simplification, la réduction des charges administratives et la révision de l'acquis? Comment le commissaire désigné se proposerait-il d'améliorer les processus de programmation pré-législative et législative et de renforcer l'implication des commissions parlementaires? Le commissaire désigné acceptera-t-il de présenter les études d'analyse d'impact aux commissions?

- **Libre circulation des marchandises – sécurité des produits**

Question-clé: Que compte faire le commissaire désigné pour remédier aux lacunes actuelles du marquage CE et des systèmes de surveillance du marché et de normalisation et pour accroître la confiance à cet égard?

- **Renforcer les droits des consommateurs**

Questions-clés: Dans quels domaines le commissaire désigné pense-t-il que la protection des consommateurs doit être renforcée et quelles seraient ses priorités? Comment le commissaire désigné compte-t-il relever les défis que posent, pour la protection des consommateurs, l'utilisation de l'internet et la fragmentation du marché intérieur par le commerce électronique?

- **Marchés publics**

Questions-clés: Comment le commissaire désigné se propose-t-il de lutter contre le protectionnisme national en matière de marchés publics, de favoriser les pratiques innovantes (y compris la passation de marchés en ligne) et d'améliorer l'accès des PME aux marchés

publics dans la foulée de la crise économique? Que compte faire le commissaire désigné pour remédier aux lacunes qui demeurent dans la loi et pour clarifier les règles à l'intention des professionnels par rapport aux pratiques émergentes de passation de marchés, y compris l'introduction de critères environnementaux ou sociaux et le problème des critères obligatoires et potentiellement discriminatoires? Le commissaire désigné est-il favorable à une législation distincte et cohérente sur les concessions?

Commission des transports et du tourisme

- **Financement du RTE-T** et nécessité d'assurer un investissement adéquat ainsi que la révision des orientations relatives au RTE-T;
- **Transport durable** et contribution de tous les modes de transport à la lutte contre le changement climatique, notamment dans les domaines de l'internalisation des coûts externes et de la mobilité urbaine;
- **Mise en œuvre de la législation existante concernant les droits des passagers sur tous les modes de transport**, y compris les droits des personnes à mobilité réduite; et libéralisation du marché du transport ferroviaire;
- **Progrès de la sécurité de l'aviation** et nécessité de concilier des niveaux élevés de sécurité avec des désagréments et des coûts réduits au minimum;
- **Réduction du nombre de morts sur les routes et initiatives nouvelles et efficaces pour la sécurité routière.**

Commission du développement régional

- **Débat pré-législatif sur la politique de cohésion après 2013**
Questions-clés: Quelle est la position du commissaire désigné en ce qui concerne la gouvernance à plusieurs niveaux, les objectifs 2, l'additionalité et la renationalisation de certaines parties de l'actuelle politique européenne de cohésion? Le commissaire désigné estime-t-il que son rôle consiste à défendre les intérêts des régions au sein de la Commission, ainsi qu'à veiller à ce que la DG REGIO exerce ses responsabilités transversales en garantissant la mise en œuvre du principe de subsidiarité et en réalisant un suivi des résultats de la future législation dans les régions?
- **Propositions récentes visant à la simplification des règles relatives à l'utilisation des fonds structurels**
Questions-clés: Quelle est la position précise du commissaire désigné en ce qui concerne l'équilibre entre la simplification et un contrôle approprié des fonds structurels, tant dans un avenir proche que pour la période de l'après-2013? Comment propose-t-il de garantir une approche intégrée et spécifique dans la programmation et la gestion de la politique de cohésion? Quelle est son opinion sur la sectorisation de l'établissement du budget et des politiques de l'Union européenne?

- **Une meilleure interaction entre la future politique de cohésion et les politiques économiques visant à promouvoir la croissance durable, l'innovation et l'emploi, et à combattre le changement climatique, compte tenu en particulier de la conférence de Copenhague sur le climat et des engagements de l'Union européenne dans ce domaine**
Questions-clés: Quelles propositions le commissaire désigné considère-t-il pertinentes pour concrétiser toutes les mesures déjà présentées dans les orientations stratégiques pour l'actuelle période de programmation (affectation des ressources et autres)?
- **Dans la conduite de la politique de cohésion, la commission accorde depuis longtemps une importance particulière au partenariat et aux meilleures pratiques.** Cependant, sur le terrain, on constate des différences entre États membres en ce qui concerne l'intensité du partenariat au sein des comités de suivi.
Questions-clés: Comment le commissaire désigné compte-t-il développer davantage les concepts de partenariat et de meilleure pratique au cours de l'actuelle période de mise en œuvre et après 2013? Comment envisage-t-il l'application pratique de la gouvernance à plusieurs niveaux dans la nouvelle politique de cohésion de l'après-2013?
- **Le nouveau concept de cohésion territoriale**
Questions-clés: Comment le commissaire désigné envisage-t-il la mise en œuvre concrète du nouveau concept de cohésion territoriale? À son avis, comment ce concept va-t-il influencer la future politique de cohésion? Comment compte-t-il garantir la mise en œuvre de la dimension territoriale de la politique de cohésion pour l'après-2013? Quelle réponse propose-t-il face aux limites actuelles de la politique de cohésion, liées à la séparation des fonds structurels et du fonds de développement rural?

Commission de l'agriculture et du développement rural

- **La PAC après 2013**
Questions-clés: Quelle PAC pouvons-nous attendre du commissaire désigné après 2013? Le commissaire désigné a-t-il l'intention de conserver une structure de la PAC à deux piliers ou envisage-t-il de combiner les aspects du développement rural et ceux du développement régional?
- **Modalités de financement de la PAC**
Questions-clés: Quelles modalités de financement le commissaire désigné envisage-t-il pour une future PAC en termes de:
 - pourcentage du budget de l'Union européenne devant être consacré à l'agriculture et à la politique de développement rural;
 - pourcentage du cofinancement de la PAC par les États membres ou renationalisation de parties de la PAC?
- **Le traité de Lisbonne et le rôle du Parlement en qualité de colégislateur**
Questions-clés: Une fois le traité de Lisbonne ratifié, comment le commissaire désigné compte-t-il garantir que les services relevant de sa responsabilité s'adaptent aux relations avec le Parlement en sa qualité de colégislateur, selon les nouvelles modalités de la

codécision, et comment le commissaire désigné interprète-t-il, dans ce contexte, l'article 43, paragraphe 3, du traité qui énonce que le "Conseil, sur proposition de la Commission, adopte les mesures relatives à la fixation des prix, des prélèvements, des aides et des limitations quantitatives [...]?"

Commission de la pêche

La commission de la pêche souhaiterait que le commissaire désigné chargé de la politique commune de la pêche s'engage de façon explicite et sans équivoque en faveur des aspects suivants:

- **une interprétation stricte, dans les propositions de la Commission, de l'exception à la procédure législative ordinaire** prévue à l'article 43, paragraphe 3, du traité de Lisbonne concernant l'adoption de mesures relatives à la "fixation et à la répartition des possibilités de pêche" – limitées à l'adoption de TAC et de quotas, à l'exclusion d'autres types de mesures telles que la limitation de l'effort, les mesures techniques ou la transposition dans la législation communautaire de recommandations émises par des organisations régionales de pêche;
- **un recours raisonnable, dans les propositions de la Commission dans le domaine de la politique commune de la pêche, à la possibilité de prévoir la délégation de pouvoirs à la Commission (article 290, paragraphe 1, du traité de Lisbonne) ou l'attribution de compétences d'exécution à la Commission (article 291, paragraphe 2)** – strictement limité aux conditions prévues par le traité pour le recours à ces procédures et dans le plein respect des pouvoirs et prérogatives du Parlement;
- **une application fidèle de l'article 218, paragraphe 10, du traité de Lisbonne concernant l'obligation de tenir le Parlement européen "immédiatement et pleinement informé à toutes les étapes de la procédure"** en ce qui concerne la conclusion d'accords internationaux dans le domaine de la politique commune de la pêche – depuis la présentation d'une proposition au Conseil qui autorise l'ouverture des négociations, jusqu'à la conclusion et la mise en œuvre de l'accord, y compris la communication de tous les documents de travail et autres documents pertinents soumis au Conseil et à ses groupes de travail;
- **l'admission de représentants du Parlement européen (députés et/ou personnel), en qualité d'observateurs, aux réunions des commissions mixtes** instituées au titre d'accords de partenariat bilatéraux dans le domaine de la pêche;
- **la pleine participation de représentants du Parlement européen (députés et/ou personnel), en qualité de membres des délégations officielles de l'Union européenne, aux réunions des organisations régionales de la pêche** – y compris l'accès et la participation aux "réunions de coordination communautaire" avec des représentants des États membres et de la Commission.

Commission des affaires juridiques

- **Présentation, au cours du premier semestre de 2010, des propositions législatives déjà demandées par le Parlement sur la base de l'article 192 du traité CE dans les domaines du droit civil et du droit commercial:** 14e directive sur le droit des sociétés relative au transfert transfrontalier du siège des sociétés à responsabilité limitée – 2008/2196(INI); E-justice – 2008/2125(INI); Protection juridique des adultes: incidences transfrontalières (tutelle) – 2008/2123(INI); Acte authentique européen – 2008/2124(INI); Délais de prescription applicables dans le cadre des accidents de la route transfrontaliers – 2006/2014(INI).
- **Adoption au cours de l'actuelle législature, via une procédure démocratique légitime, du cadre commun de référence pour le droit des contrats,** qui devra ensuite être confirmé en tant qu'instrument juridique optionnel et être traduit à court terme dans toutes les langues du projet académique de cadre commun de référence.
- **Présentation urgente d'une stratégie détaillée et complète sur les droits de propriété intellectuelle comportant un programme législatif précis.**
- **Mesures visant à renforcer l'indépendance des évaluations d'impact et à promouvoir le respect de la législation communautaire.**
- **Présentation immédiate d'une proposition de coopération renforcée sur la proposition relative à la "loi applicable en matière matrimoniale" (Rome III).**
- **Mesures concrètes et financement adéquat de la formation judiciaire.**
- **Alignement de l'acquis communautaire avec les dispositions du traité de Lisbonne relatives aux actes délégués.**

Commission des affaires constitutionnelles

- **Une vision de l'avenir de l'intégration européenne à la lumière des derniers événements, ainsi qu'une évaluation globale du processus de mise en œuvre du traité de Lisbonne –** notamment et surtout, toutes les mesures destinées à renforcer le Parlement européen, y compris le champ d'application élargi de la codécision, les pouvoirs partagés sur le contrôle des actes délégués et des actes d'exécution (comitologie), la procédure de l'initiative citoyenne, l'adhésion de l'Union à la Convention européenne des droits de l'homme et les clauses "passerelles".
- **Suivi de la position du Parlement concernant la politique extérieure de l'Union européenne et le contrôle parlementaire sur le service européen pour l'action extérieure,** tel que le prévoit la résolution sur les aspects institutionnels de la mise en place du service européen pour l'action extérieure.

- **Information pertinente des citoyens au sujet des affaires européennes** dans le but de renforcer leur participation au processus d'intégration européenne et de promouvoir l'ouverture et la transparence de l'Union européenne.
- **Mise en œuvre du programme de Stockholm**, en particulier la protection des droits fondamentaux.
- **Examen de modifications de la législation électorale en tant que moyen éventuel de renforcement de la légitimité du Parlement, ainsi que de mesures visant à encourager la participation aux élections européennes.**

Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

- **Future stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes pour la période 2011-2015**, dans le prolongement de l'actuelle feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2006-2010), qui devrait prendre en compte les nouveaux défis posés par la crise économique et financière, le développement durable, le vieillissement de la population et les migrations.
- **Mesures de renforcement de la mise en œuvre et du contrôle systématiques de l'intégration de l'égalité des sexes dans les processus importants**, (législatif, budgétaire et autres), tels que la stratégie de Lisbonne, ainsi que dans les programmes et les projets relatifs à la création d'emplois.
- **Mesures supplémentaires visant à concilier travail et vie de famille et mesures en faveur de l'égalité entre hommes et femmes en termes d'indépendance économique, en particulier des propositions relatives aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et au congé de paternité** – que le Parlement a demandé à la Commission de présenter.
- **Mesures visant à l'élimination de la violence faite aux femmes et à la lutte contre la traite des femmes**, notamment par l'adoption de mesures de prévention et de politiques de protection, ainsi que par un meilleur soutien apporté aux victimes.
- **Développement des politiques en matière d'intégration et de migration sous l'angle de l'égalité entre les femmes et les hommes** afin de garantir que les besoins spécifiques des femmes migrantes soient pris en compte.

Commission des pétitions

- **Amélioration de la procédure d'infraction**
 Questions-clés: Que suggère le commissaire désigné afin d'améliorer la procédure d'infraction applicable aux États membres qui ne se conforment pas à la législation de l'Union européenne? Comment cette procédure peut-elle mieux répondre aux préoccupations des citoyens européens?

- **Initiative citoyenne**

Questions-clés: Comment le commissaire désigné envisage-t-il la participation du Parlement européen à la procédure liée à l'initiative citoyenne, et qu'est-ce qui différencie, selon lui, le droit à déposer une pétition et l'initiative citoyenne?

oooooooooooooooooooooooooooo